



### **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par le présent donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 12 juillet 2021, à 20 h, le règlement 2021-446 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les marges de recul des zones 029-A & 032-A.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2021-446 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 13 juillet 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Antoine Audet".

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Publication et publication dans *Le Hublot*, le 16 juillet 2021 et sur le site internet de la Ville, le 13 juillet 2021)